

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°04/23 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 29 novembre 2023 à Rolle

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h32 et remercie la commune de Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée. Elle demande également à chacun de l'excuser par avance, le micro étant réglé pour la position assise, c'est ainsi qu'elle présidera le conseil, dérogeant exceptionnellement à la règle.

Elle explique également que comme chacun a pu le remarquer, Mme Parmelin est absente et que Mme Safi a pu la remplacer au dernier moment ce dont elle la remercie au nom du Conseil.

Présences

31 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR :

Mme Sylvie Méry, Présidente, Tartegnin
M. François Delafoge, Gilly
M. Jean-Christophe Grivel, Perroy
Mme Natacha Jaquier, Mont-sur-Rolle
M. Frédéric Mani, Dully
Mme Marinella Page, Bursins
Mme Nathalie Philipona, Bursinel
M. Philippe Straub, Vinzel
Mme Viviane Subri, Luins
M. Nicolas Walter, Rolle

Présences Public – ENJEU :

Mme Isabelle Houmard, Directrice
Mme Monica Gerber, Resp. Finances
M. Aurélien Guerin, Resp. Secteur Accueil de Jour
Mme Stéphanie Olivo, Adjointe - secteur scolaire
Mme Nicole Righetti Heimstaedt, Resp. Administration & Projets

La Présidente annonce une modification à l'ordre du jour annoncé. Modification à la demande du CODIR et concernant une demande d'approbation pour des travaux dans l'appartement de fonction situé dans le bâtiment du Martinet B.

1. Acceptation de l'ordre du jour modifié

L'ordre du jour modifié est accepté à une très large majorité. 1 avis contraire et 1 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

Demande de modification de Mme Maurer de Mont sur Rolle. Concernant le préavis 12-2023, point 11, Mme Maurer souhaite que soit précisé que les raisons données et indiquées doivent être retranscrites telles que « communiquées par Mme Maurer lors de la séance »

Le PV est accepté à une large majorité. 1 abstention.

Mme Perren remercie Mme Parmelin, absente aujourd'hui, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Assermentations – Conseil Intercommunal :

M. Melly, délégué fixe suppléant, Luins

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 6 novembre 2023. L'ordre du jour a été passé en revue.

La Présidente a reçu 2 lettres dont elle fait lecture.

- Lettre de démission de Madame Christine Parmelin, secrétaire d'Enjeu pour raisons de santé.
- Lettre de Rolle Natation. Concernant cette dernière, le CODIR s'exprimera au point 5

La Présidente communique les prochaines dates du Conseil :

- 20 mars 2024 à Vinzel,
- 12 juin 2024 à Bursinel,
- 25 septembre 2024 à Bursins,
- 4 décembre 2024 à Dully

La Présidente, au nom du Conseil, remercie Mme Parmelin pour l'exercice de ses fonctions en tant que secrétaire du Conseil d'Enjeu.

5. Communications du CODIR

Mme Méry, Présidente du CODIR, présente les points suivants :

- **Programme Lift** : concerne les élèves à partir de la 9^e pour un coaching en dehors des heures scolaires. 15 au Martinet. 2 via Enjeu. Si vous souhaitez plus d'infos se rapprocher d'Enjeu. Les conseillers qui souhaitent des informations supplémentaires peuvent se rapprocher de Mme Méry.

M. Walter prend la parole.

- **Piscine de Rolle** : M. Walter a enfin rencontré hier le Comité de Rolle Natation à la suite de plusieurs rendez-vous repoussés par ce même Comité. M. Walter explique que cela fait 50 ans que cette piscine existe et qu'il est donc normal que des pannes aient lieu au regard du nombre d'années.
 - En 2019 un audit a été réalisé pour environ CHF 50'000.-, à la suite de cet audit plusieurs scénarios ont été envisagés.
 - Notamment, maintenir la structure en place malgré les recommandations contraires de l'audit. La raison principale en est que nous espérons maintenir l'exploitation, de très nombreux travaux ayant déjà été réalisés. :
 - Remplacement pompes de brassages
 - Ajout d'un filtre
 - Travaux divers sur les pompes

- Il faut néanmoins envisager de nombreux travaux supplémentaires :
 - Modernisation des douches car il y a des soucis de légionellose
- Remise aux normes du pourtour de la piscine mais cela entraîne des frais réellement exorbitants.
- Problème récurrent du fond mobile malgré le fait que les pièces n'existent plus. Nous arrivons à le réparer grâce à des trésors d'ingéniosité. Nous avons de plus des soucis d'utilisation de ce même fond mobile avec certains utilisateurs qui, malgré un mode d'emploi clair, continuent à le dérégler. Pour information, Rolle Natation n'a pas besoin de ce fond mobile.
- Problèmes de chauffage et d'électricité
 - Il faut noter que le personnel d'ENJEU très bien formé et est très efficace.
 - Il y a effectivement eu récemment un souci de communication et nous allons y remédier. En effet, la panne récente due à un niveau de chlore trop élevé avec une fermeture de la piscine immédiate a posé problème. Le pisciniste a été prévenu mais comme cela s'est passé en fin de semaine, il n'est pas venu car c'était le week-end. C'est donc le concierge qui est venu sur son temps de week-end afin de maintenir la pompe en état pour ne pas aggraver la panne et maintenir un niveau de chlore acceptable avant la réparation.
 - Pour information, Rolle Natation paye CHF 9'000.-
 - Il existe une convention entre Rolle et les utilisateurs mais les conventions au niveau juridique vont dorénavant passer chez Enjeu.
 - On cherche un lieu pour une nouvelle implantation

Mme Méry donne la parole à Mme Houmard, directrice d'ENJEU. Mme Houmard dévoile le nouveau support sous forme de powerpoint créé pour présenter Enjeu. Ce support sera envoyé à chaque conseiller. Les chiffres seront bien sur remis à jour régulièrement. Tous les aspects d'ENJEU sont abordés, un organigramme a également été intégré.

6. Préavis n°13- 2023 : Approbation du budget 2024

Mme Mery est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la Commission des Finances, présente les conclusions de la Commission sur les Chapitres 1 et 2.

- Remarques générales :
 - La masse salariale a augmenté de 2%, comme en 2023 les divers projets d'optimisation, notamment dans le domaine des transports et de l'informatique évoqués avec la Cofin au cours des dernières années, n'ont pas abouti à une diminution des coûts variables et nous souhaiterions que certaines optimisations soient envisagées.
 - Le budget 2024 est bon et stable. L'augmentation de la capacité d'accueil est une bonne nouvelle. La COFIN manque d'une vision à moyen voire à long terme sur les investissements et les frais à venir. Ceci donnerait aux communes d'Enjeu une vision sur les investissements à planifier dans le futur. Le CODIR a indiqué qu'une réunion a ce sujet s'était tenu avec les différentes communes. La COFIN suggère que les différents membres puissent relayer auprès de leurs communes respectives et aux conseils communaux.
- Conclusion du Chapitre 1 : la COFIN recommande d'accepter à l'unanimité le préavis 13-2023 tel que proposé.
- Conclusion du Chapitre 2 : la COFIN recommande d'accepter à l'unanimité le préavis 13-2023 tel que proposé.
- Vœux de la COFIN :
 - Vœu 03-2023 : que le Conseil Intercommunal reçoive un retour sur les coûts réels engagés sur un préavis après le bouclement de celui-ci.

Réponse du CODIR : nous allons faire de notre mieux pour communiquer lors des bouclages des préavis à quelle hauteur ceux-ci ont été bouclés et comment ils seront amortis. Voire, pour fournir un tableau récapitulatif vous permettant d'avoir une vision d'ensemble

Mme Perren passe ensuite en revue les différents comptes du Chapitre 1 du Budget 2024 :

- 151 Bibliothèque
- 500 Administration des écoles
- 503 Patrouilleurs scolaires
- 504 Immobilier
- 511 Cantines
- 512 Ecoles primaires
- 513 Maupas
- 520 Ecoles secondaires
- 521 Psychologies/Logopédie

La discussion est ouverte sur le fond du budget. La parole n'est pas demandée. Le Chapitre 1 du Budget 2024 est accepté à l'unanimité. Pas d'avis contraire. Pas d'abstention.

Mme Perren passe ensuite en revue les différents comptes du Chapitre 2 du Budget 2024 :

- 730 Administration, accueil de jour des enfants (AJE)
- 731 AMF
- 732 Crèche Bellefontaine
- 733 UAPE Dully La Petite Poste
- 734 UAPE Bellefontaine
- 735 UAPE Le Cygne
- 736 Jardin d'enfants Le Cygne
- 737 UAPE La Grande Echelle
- 738 UAPE Les Vents d'Anges
- 740 Accueil 7-8P Sesame
- 741 Crèche de Luins
- 742 UAPE Le Prieuré

La discussion est ouverte sur le fond du budget. La parole n'est pas demandée. Le Chapitre 2 du Budget 2024 est accepté à l'unanimité. Pas d'avis contraire. Pas d'abstention.

La COFIN est remerciée pour son rapport très complet.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget 2024 de l'Association intercommunale de Rolle et environs Enfance et Jeunesse tel que présenté

7. Préavis n°14- 2023 : Demande de crédit pour l'aménagement d'une salle de conférence au collège du Martinet à Rolle.

Mme Méry, Présidente du CODIR, lit les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter à l'unanimité le préavis tel que présenté.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité, 1 abstention:

- D'adopter le préavis N° 14-2023 Demande de crédit pour l'aménagement d'une salle de conférence au Collège du Martinet à Roller.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 15'000.-TTC pour l'aménagement d'une salle de conférence au collège du Martinet, à Rolle
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis, dès clôture du préavis sur une durée de 5 ans.

8. Demande d'approbation pour des travaux dans l'appartement de fonction situé dans le bâtiment B du Martinet

M. Delafoge du CODIR explique qu'un préavis va être déposé pour la prochaine séance d'Enjeu mais qu'il faudrait néanmoins que les travaux puissent être commencés au plus vite.

Mme Maurer s'interroge sur la procédure qu'elle trouve exceptionnelle. Elle comprend que cette initiative a pu être déposée en urgence mais, selon elle et en s'appuyant sur le règlement, ce n'est pas correct de procéder ainsi car un préavis municipal doit être déposé.

M. Delafoge cite les articles 52 et 54 du règlement.

Mme Maurer objecte que si on oublie de lire un paragraphe on peut faire un raccourci. Le Codir peut avoir l'initiative mais le CODIR ne doit pas être seul à décider car le conseil intercommunal reste décisionnaire. Selon le règlement, le droit d'initiative du CODIR et de la municipalité est qu'un préavis doit être déposé.

Pour M. Mani du CODIR, Mme Maurer a raison sur le fait que l'exécutif a l'obligation de déposer des préavis mais par rapport au sujet, il serait plus simple d'utiliser la clause d'urgence afin de répondre au plus pressé. Sachant que le CODIR présentera un préavis en mars et s'y engagera. Et c'est au Conseil de décider si ce droit d'urgence peut être appliqué ou non.

M. Keller précise que la COFIN n'a pas eu le temps d'en débattre réellement car il a lui même été convoqué en fin d'après-midi pour être mis au courant. La COFIN n'a donc pu en débattre que très brièvement juste avant ce conseil.

Voici les informations dont il a pu disposer :

- Il s'agit d'un appartement de 3 pièces 1/2, de 100 m2 qui n'a pas été remis en état depuis 1973.
- Jusqu'à l'été 2023, le contrat de bail était entre la Commune de Rolle et le concierge.
- Le nouveau bail sera adapté par le CODIR, pour tenir compte du lien avec un poste de conciergerie chez ENJEU.
- Le loyer est estimé à CHF 1'500 ./-mois et sera revu à la suite des travaux effectués.
- Le bail doit être adapté ainsi que le loyer de façon à faire les choses correctement.

Pour la COFIN, d'autres points doivent également être éclaircis comme notamment la vision à moyen ou long terme par rapport à l'avenir du bâtiment ?

Car cela reste un investissement même s'il n'est pas énorme. Et, au risque de perdre les 3 mois de loyer, mieux vaut peut-être prendre le temps de réfléchir et de présenter un préavis en bonne et due forme.

M. Delafoge explique que le bâtiment B a encore une dizaine d'année devant lui.

Mme Houmard ajoute qu'il est important pour ENJEU d'avoir une personne directement sur le site afin de répondre aux éventuels soucis et aux demandes de la population.

M. Favre de Luins s'interroge sur la certitude de l'occupation et donc de la location.

M. Walter le rassure en expliquant que demande a été faite au concierge qui est intéressé pour prendre l'appartement. Le contrat de travail sera modifié en conséquence pour les heures de présence supplémentaires.

M. Parmelin de Bursins a lui aussi été convoqué à la séance extraordinaire de 17h30, en tant que président de la COGEST. Il pense que l'on doit aller dans le sens de la proposition du CODIR car il est important d'avoir un concierge sur place.

M. Giroud de Mont sur Rolle demande depuis quand n'y a-t-il plus personne sur le site ?

M. Walter lui répond : l'appartement est vide depuis le 31 juillet. Il précise qu'il a fallu récupérer les devis, voir l'appartement et avoir la garantie d'une éventuelle occupation ce qui est chose faite. Il regrette effectivement de ne pas pouvoir présenter de façon plus adéquate ce projet mais le fait de n'avoir que 4 séances par an ne facilite pas non plus les choses.

Mme Méry précise que la personne qui emménagerait est déjà en charge des week-ends et est donc adéquate.

M. Keller comprend bien que le CODIR peut demander un droit d'urgence mais s'interroge néanmoins sur la nécessité de prendre absolument une décision ce soir.

Une suspension de séance de 3mn est demandée par Mme Perren.

Mme Perren reprend la parole à l'issue de la pause pour annoncer que cette initiative n'est pas conforme car l'article n°53 n'est pas complet, en rapport avec la loi sur les Communes. Elle donne la parole à M. Mani.

M. Mani : L'initiative est retirée car non légale. Le droit exceptionnel d'urgence va être requis et un préavis sera déposé en mars au prochain Conseil expliquant l'utilisation de ce droit.

Mme Guisolan de Bursins s'étonne car il avait été répondu lors des dernières commissions de finance que pour tout investissement même minime, il fallait un préavis or, là, le CODIR passe sans préavis. Et dès lors, les travaux seront exécutés avant d'avoir reçu un préavis.

M. Mani : On ne passe pas par un préavis car il y a utilisation d'un droit d'urgence exceptionnel jusqu'à hauteur de CHF 50'000.- avec obligation de déposer ensuite un préavis.

M. Giroud de Mont sur Rolle s'inquiète de savoir ce qui peut se passer si le 20 mars prochain le préavis est refusé ?

M. Mani : Vous taperez sur les doigts du CODIR qui n'a pas su utiliser ce droit d'urgence qui lui a été donné en début de législature...

M. Parmelin : Dès lors, peut-être que le règlement doit être changé ce dont la Présidente prend note.

9. Election d'un.e secrétaire

Mme Perren annonce que Mme Safi s'est proposée pour reprendre le poste de secrétaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

Mme Safi est élue par acclamations.

Mme Perren remercie à nouveau Mme Parmelin pour tout le travail accompli durant ces derniers mois malgré son absence à la séance.

10 Election d'un membre au sein du Bureau du Conseil Intercommunal et à la COGEST

Mme Safi étant dorénavant secrétaire, il faut la remplacer au sein du Bureau du Conseil Intercommunal en tant que scrutateur suppléant.

M. Melly se propose et nous l'en remercions. Il est élu par acclamations.

11 Election d'un membre au sein de la COGEST

Mme Safi en faisant partie nous devons élire une autre personne. M. Emery rappelle qu'il est aussi présent dans la Cogest ainsi que M. Grémaud.

Les membres de la COGEST étant :

- Mme Luce Comte
- M. Daniel Emery
- Mme Anne Gaggio
- M. Cédric Grémaud
- Mme Eva Schultz

La COGEST étant suffisamment pourvue en membres, ce point et cette demande d'élection sont donc retirés.

12 Divers et propositions

- Mme Comte de Vinzel - demande si la présentation PowerPoint va être envoyée ?
- Réponse positive de M. Walter « Afin que vous puissiez mieux expliquer ce qu'est Enjeu à vos collègues municipaux ainsi qu'à la population » précise-t-il. Il profite de la parole qui lui est donnée pour convier le Conseil à l'apéritif organisé dans la Salle des Chevaliers.
- M. Parmelin rebondit sur la COGEST où l'on doit siéger en nombre impair et donc être 7. Mme Perren demande donc un volontaire
M. Parmelin précise que les prochaines séances sont au mois de mai.
Mme Saw Min Zin d'Essertines sur Rolle se pose la question des compétences requises et à la suite des réponses de Mr Parmelin accepte le poste et est élue par acclamation.
- M. Keller prend la parole et demande au CODIR s'il y a des réponses aux 2 vœux déposés lors de la dernière séance ainsi qu'au postulat.
- M. Mani répond que le CODIR travaille sur le postulat et laisse ses collègues répondre sur les vœux.
- M. Keller reprecise le sujet des vœux :
 - Optimiser les investissements des panneaux photovoltaïques
 - Que le CODIR présente à la COGEST un rapport annuel sur la production d'électricité sur le site de Rolle

M. Delafoge lui répond que les chiffres précis d'Enerplan pour le Martinet D vont être transmis à la COFIN.

Et en ce qui concerne le second vœu, une optimisation de la pose des panneaux photovoltaïque va être faite de façon mesurée afin de ne pas saturer le réseau.

- Mme Méry annonce qu'un responsable technique a été engagé, il commence en mars. Elle en profite pour souhaiter de Belles Fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La séance est close à 19h56 par les Vœux de Bonne Année de la Présidente

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire

Catherine Safi

